

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 42 (1904)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Les lamentations d'un intellectuel  
**Autor:** Rittener, T.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-200808>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER  
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerbe, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements débutent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 45 cent. — Suisse : 20 cent.

Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## Les Abbayes vaudoises.

Nous avons signalé la publication de l'intéressant livre de M. Frédéric Amiguet sur les Abbayes vaudoises<sup>1</sup>. Elles méritaient bien qu'on fit leur histoire, ces vieilles sociétés de tir, car elles sont une de nos institutions les plus caractéristiques. D'innombrables générations s'y sont formées au maniement des armes et y ont pris de plus des leçons de bien-séance, de dignité, de virilité et de patriotisme.

Peut-être sourira-t-on à l'idée que ces associations guerrières ont pu avoir un rôle éducatif semblable. Cependant, rien n'est plus exact. Comme le montre M. F. Amiguet, par une série de citations, elles étaient très sévères quant à la tenue des tireurs. Ceux-ci devaient faire ensorte que la fête annuelle se déroulait avec ordre et décence, s'abstenir de caresser outre mesure la dive bouteille, ne pas jurer, avoir leur équipement militaire en parfait état, etc.

La plus ancienne des Abbayes est la Milice bourgeoise de Grandcour, qui date du commencement du XIV<sup>me</sup> siècle. La cadette est celle de Villars-sous-Yens, fondée en 1902. Entre elles toutes elles possèdent en bloc environ un million et demi de francs.

Jadis elles étaient très nombreuses. Chaque village en possédait une. « Des deux causes principales qui en ont fait disparaître plusieurs, la première, écrit M. F. Amiguet, c'est, à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle, la loi du 22 octobre 1798, qui prescrivait que toutes les communautés, corporations, etc., devaient prêter à la Nation le cinq pour cent de leur capital. Cette loi épouvanta nombre d'abbayes, qui crurent qu'on leur demandait le cinq pour cent pour commencer et qu'on finirait par tout leur prendre. Pour ne citer qu'un exemple, les deux abbayes alors existantes à Romainmôtier, celle des « arquebusiers » et celle des « fusiliers », se partagèrent leurs fonds à deux jours d'intervalle, la première le 2 mai et la seconde le 4 mai 1799.

» La seconde cause, ce fut, au siècle écoulé, l'ordonnance fédérale, mise en vigueur en 1878, qui interdisait le port d'effets militaires en dehors du service; cette décision porta un coup fatal à nombre d'abbayes dont l'attrait principal était la parade où chaque sociétaire faisant partie des milices était tenu d'assister en uniforme. Cela donnait aux fêtes de jadis un cachet que nous ignorons actuellement ».

Nous détachons de l'ouvrage de M. F. Amiguet les deux morceaux suivants, qui achèveront de montrer à nos lecteurs l'intérêt que présente cette histoire des abbayes vaudoises.

### LES ARQUEBUSIERS DE VILLETTE.

Extrait des ordonnances pour les arquebusiers de la Paroisse de Villette de l'arquebouse à la mesche, statuées en l'an 1585.

Voici les lois, statuts et ordonnances  
Que chacun doit en ce jeu bien sçavoir  
Les observer sans nulles défaillances

<sup>1</sup> Les Abbayes vaudoises, histoire des sociétés de tir, par FRÉDÉRIC AMIGUET. — Lausanne, imprimerie Constant Pache-Varidél.

Afin qu'au jour tous ayent le sçavoir  
De manier l'arquebouse à la mesche  
Et la guider sans qu'un autre la tousse.

Tous les tireurs tirant à l'arquebouse  
Commenceront à la cible première,  
Et puis suivront sans armes nettoyer  
Ni engraisser leur baston<sup>1</sup> pour tirer  
Aux autres deux cibles après suivantes  
Tenant bon ordre et sans façon plaisante  
Que chacun donc gouverne son baston  
Sans emprunter rien de son compagnon.

Quiconque aussi la bale oubliera  
Dans le canon quand tirer il voudra  
A chaque fois que cela adviendra  
Un pot de vin sans merci payera :  
Tous ceux aussi qui pierre oublieront  
La poudre aussi et bien ne chargeront  
Ou contre cible autre voulant tirer  
Que contre celle où ils doivent mirer  
Seront tenus un pot de vin payer.  
Celui qu'aurait deux basles au canon mis  
Ou bien tirer deux fois d'une dimanche  
Son arquebuse pour être bien punis  
Doit être échute aux souldats sans revanche.  
Quiconque aussi du mauvais userait  
Banni des autres à jamais être devrait.

Veue que tel jeu demande l'équité  
La paix, concorde et sincère amitié  
Par quoy tous ceux qui veulent tirer  
Et tous ceux qui viennent regarder  
Soient modestes en faire, en dire, en gestes,  
Afin que Dieu par eux soit honoré  
Et à jamais son saint nom adoré !  
Quiconque donc qui jurera le nom  
De l'Eternel, pour demander pardon  
Baisera terre estant agenouillé  
Incontinent il sera admonesté  
Et payerait six deniers Lausannois  
Outre cela vergogné à chascune fois.  
Celui de même qui l'autre invitera  
A faire mal toujours il payera  
Six bons deniers sans iceux excuser  
Veue de payer ne se peut refuser  
Tous ceux aussi qui diable nommeront  
A chaque fois un bon quart payeront.

### LE ROUET DU TIR.

L'Abbaye des volontaires de Montcherand fut fondée le 16 avril 1804 pour « perpétuer le souvenir du 14 avril 1803, anniversaire de l'indépendance du canton de Vaud, en Helvétie ».

Nous trouvons dans cette abbaye un usage qui méritait de se perpétuer, car il tient de près à l'antique simplicité helvétique et à la bonne vieille galanterie romande. Le premier prix de l'abbaye de Montcherand était accompagné d'un rouet.

Nous laissons parler les règlements et les procès-verbaux eux-mêmes :

Le premier prix sera toujours accompagné d'un rouet à filer, symbole du travail, et d'une rose symbole de l'innocence, qui sera remise par le tireur en présence de l'Abbé et de deux conseillers de la résidence du tireur à la jeune fille de quatorze à vingt ans qui de l'avis de la municipalité aura prouvé le plus de piété filiale et d'amour du travail,

<sup>1</sup> On appelait aussi l'arquebuse *baton à feu*.

afin de rappeler sans cesse dans notre chère patrie le sentiment des bonnes mœurs.

Les procès-verbaux relatent qu'en 1805, le président de l'Abbaye (M. Fornésy) écrit à la municipalité d'Orbe pour lui demander de désigner une jeune fille pour que le rouet puisse lui être remis comme récompense et encouragement. C'était alors le citoyen Guédon, d'Orbe, qui avait remporté le premier prix.

La municipalité désigna la citoyenne Marianne, fille de Louis Collet, demeurant rue du Collège, à Orbe, comme la plus méritante, et le 20 avril 1805, le rouet fut remis à la jeune fille avec beaucoup de cérémonial, par l'abbé, aux sons de la fanfare militaire et aux cris de : « Vive l'Abbaye ! vive le canton de Vaud ! »

L'abbé donna à la jeune fille « le baiser de l'amitié due à l'estime ». Les membres de l'abbaye qui assistaient à la cérémonie reconduisirent, toujours avec la fanfare, le citoyen Guédon à son domicile, devant lequel l'abbé Fornésy proclama le citoyen Guédon « premier tenant de l'honneur du rouet ».

Cependant cet usage ne dura que trois ans, car il fut décidé ensuite « que le rouet serait donné à l'épouse du tireur qui aurait le premier prix, ou s'il était veuf, à sa fille aînée ou encore s'il était garçon à la fille à laquelle ses affections donneront la préférence ».

**Circonstance atténuante.** — En tribunal de police :

— Accusé Dordon, vous reconnaissez avoir, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier, au sortir de la pinte de l'Union, brisé un des bancs placés sur la promenade publique, par les soins de la société pour le développement de la localité ?

— Oui, monsieur le président, mais je demande à être mis au bénéfice des circonstances atténuantes : c'est sur ce banc que je fis connaissance, hélas ! de celle qui est devenue ma femme.

**Cet heureux M. Cornieule!** — Savez-vous, dit M<sup>me</sup> Cornieule à une de ses amies, je défends à mon mari de boire, de fumer, de jouer aux cartes, de chanter, de siffler ou de parler trop haut devant moi.

— Que lui permettez-vous donc ?

— De s'estimer très heureux.

**Professeur ou médecin.** — Un maître d'école se plaint à M<sup>me</sup> X. du peu de zèle de son fils pour les études.

— Je sais bien, répond-elle, qu'il est distrait comme un professeur et qu'il gribouille comme un médecin ; mais, puisqu'il est destiné à devenir l'un ou l'autre, n'est-ce pas là précisément une excellente préparation ?

### Les lamentations d'un intellectuel.

Qui me délivrera des journaux littéraires, Des journaux illustrés et de tous leurs confrères  
Chaque jour, je reçois un nouveau spécimen,  
Avec ou sans ces mots : gratis, en examen...

Tous sont de grand profit, chacun d'eux comble un  
Aucun de votre argent ne paraît être avide; [vide;  
Rien que de bons auteurs et la plupart romands;  
Des gravures partout et de si beaux romans!  
Il faudrait sur le crâne avoir une cuirasse  
Pour résister au choc de tant de paperasse,  
Et le cœur plus séché que les fours infernaux  
Pour faire du chagrin à ces braves journaux!  
Dépouillons le courrier de cette fin d'année:  
Quelle pile, bon dieu! j'en ai pour la journée.  
La Rente... quelle erreur!... La Revue Epinard...  
C'est un gentil garçon et qui n'est pas veinard;  
Puisqu'il est dans la dèche  
Il faut qu'on le repêche;  
C'est une charité: fendons-nous de cent sous...  
Le Grand Chic... au panier... Le Concert... pas pour  
[nous...]

La Fourmi du Village... elle est en grande estime  
Et l'on y trouve aussi plus d'un remède intime  
Pour le teint, les cheveux... oh! ce n'est pas pour  
Mais un père avisé ne songe pas qu'à soi... [moi;  
De notre cher canton l'Histoire économique;  
C'est une œuvre fort belle et très patriotique;  
J'y verrai sûrement pourquoi je dois payer  
Un impôt personnel et si cher mon loyer...  
Voici tous les journaux que le sport accumule:  
La Rame, le Footing, l'Escrime et le Moto,  
Et bien d'autres encor... Enfin la Pellicule...  
Il faut du mouvement: qui n'avance recule,  
Et puis j'ai grand'maman qui se met au vélo.  
D'ailleurs ne dois-je pas, en bon chef de famille,  
Donner l'esprit moderne à mon fils, à ma fille?  
Continuons. Voici le Français illustré,  
Indispensable à qui se donne pour lettré,  
Car, lorsqu'on n'est pas trop ferré sur l'orthographe,  
On y trouve les mots hydrant, ohm, építaphe...  
C'est tout pour aujourd'hui.

(Quinze jours après. On sonne à chaque instant;  
Ninette va répondre).

— C'est des remboursements,  
Papa, c'est le facteur, tous les abonnements...  
— Qu'il vienne une autre fois, ce n'est pas jour de  
S'imaginer-ils donc que je fais la monnaie? [paie;  
(On sonne de nouveau).  
— Papa c'est le Moto. — Qu'il aille à tous les diables,  
S'il en existe encor; ils sont insatiables...  
(On sonne encore).

— Papa, c'est le monsieur qui vend la Pellicule...  
— Je m'en vais lui flanquer mon pied dans le...  
[Calcule  
Tout l'argent qui s'en va par ces journaux maudits  
Qui savent nous piller bien mieux que des bandits.  
Je suis plus ruiné que Troye ou Babylone  
Par ces remboursements qui tombent en cyclone.  
D'où viendra le secours? J'ai trouvé! Cher Docteur,  
Emule du grand Koch, disciple de Pasteur,  
A l'œuvre! Et trouvez-nous le remède infallible,  
Le serum tout puissant, la lymphé irrésistible,  
Qui nous délivre enfin, sans tarder, dès demain,  
De ce microbe affreux: le livre à l'examen!

T. RITTENER.

## Le mariage de Jean-Pierre.

SAYNÈTE VAUDOISE EN UN ACTE

II

### SCÈNE II (suite).

MARIE.

Enfin, maman, tu me diras ce que tu  
voudras. J'aime mieux avoir beaucoup de  
peine, être pauvre, travailler du matin au  
soir et avoir un mari que j'aime et qui  
m'aime, plutôt que d'être riche avec ce vieux  
Jean-Pierre que je ne peux pas souffrir.

JULIE.

Oh! c'est ça! Je te comprends bien. Je  
sais bien qui tu voudrais; mais que je le  
voie seulement mettre les pieds par ici, ton  
beau Louis, et j'aurai vite fait de l'expédier.

MARIE.

Tu auras beau dire et beau faire, maman.  
C'est lui que j'aime et c'est lui que j'épou-  
serai, ou je resterai vieille fille.

JULIE.

Mon père, ti possible! Dites-voï, est-ce

pourtant pas terrible? Une belle fille comme  
ça, qui pourrait bien se marier, aller se to-  
quer d'un gaillâ qui n'a peut-être pas deux  
écus dans sa poche et pas une bonne che-  
mise à se mettre. Moi, qui avais compté là-  
dessus pour mes vieux jours. Je me disais:  
Voilà, quand Marie sera établie, tu seras au  
bout de tes peines; elle t'aidera et tu pour-  
ras être un peu tranquille.

MARIE.

Mais, maman, tu sais bien que je ne te  
laisserai jamais. Tu verras comme Louis  
sera bon pour toi!

JULIE.

Où, quand tu auras une tralée de bouèbes  
qui tchurleront, tu viendras me chercher  
pour les soigner. Rien de ça. Je te laisserai  
bien faire.... D'ailleurs....

### SCÈNE II

LES MÈMES, TANTE ROSE

TANTE ROSE. (entrant).

Y a-t-il quelqu'un?

JULIE.

Eh! mon père, ti possible! C'est la tante  
Rose! Quel bon nouveau?... depuis le temps  
qu'on vous a pas vue. Et la santé, ça va  
toujours?

TANTE ROSE.

Ça va passablement. Dieu merci. Et toi?...  
v a pas besoin de demander. Et cette grande  
fille, laisse-moi la regarder. Eh! mon père,  
ti possible, comme elle me rappelle ta tante  
Sophie, qui était de mon âge. Tu me laisse-  
ras bien t'embrasser, hein, fillette? Ça fait  
toujours plaisir aux vieilles femmes, comme  
moi, d'embrasser ces bonnes joues fraîches.

JULIE.

Mais, voyons, tante Rose, asseyez-vous.  
Que dites-vous de bon? Je disais justement  
l'autre jour à Marie: Je m'étonne bien ce  
que fait la tante Rose, on n'en entend plus  
parler.

TANTE ROSE.

Eh bien! tu vois, on est toujours là. On  
ne va pas du bon côté, c'est sûr; mais, enfin,  
tant qu'on peut faire son petit train, il ne  
faut pas se plaindre. J'ai eu une occasion  
de venir en char un bon bout, et j'ai voulu  
vous dire bonjour.

JULIE.

Vous avez rudement bien fait. Ça me fait  
terriblement plaisir. Mais, dites-voï.... que  
peut-on vous offrir?

TANTE ROSE.

Rien du tout pour le moment. Quand vous  
ferez votre café, je prendrai volontiers une  
tasse; mais, pour le moment, je n'ai besoin  
de rien.

JULIE.

Eh bien! on va vite le faire. Marie, va  
faire le feu. Vous excuserez bien une mi-  
nute, tante Rose, mais j'ai promis ces œufs  
à madame la ministre, et je vais vite les lui  
porter.

TANTE ROSE.

Va seulement. Je vais faire un peu con-  
naissance avec ta fille pendant ce temps.  
(Julie sort.)

### SCÈNE III

MARIE, TANTE ROSE

TANTE ROSE.

Eh bien, petite? Laisse un peu ce café,  
qui a le temps d'attendre. Tu ne me con-  
nais guère, fillette?

MARIE.

Mais si, tante Rose, maman me parle  
souvent de vous. Si vous demeuriez plus  
près, j'irais vous trouver quelques fois. Vous  
devez être bien seule?...

TANTE ROSE.

Mon Dieu, oui; mais, enfin, que veux-  
tu?... Comme tu me rappelles ta grand'tante  
Sophie, qui était ma cousine et ma meil-  
leure amie, au temps où nous allions à  
l'école. Tu n'en as pas souvent entendu  
parler. Elle est morte jeune, la pauvre,  
mais, moi, je ne l'ai pas oubliée. Tu as ses  
cheveux, ses yeux.... Mais, dis-moi.... ces  
yeux sont rouges. On a pleuré avant que je  
vienne.

MARIE.

Mais non, tante Rose.

TANTE ROSE.

Allons, fillette, raconte-moi ce chagrin....  
Vois-tu, je suis une vieille femme qui a tout  
perdu: mari, enfants, et qui n'a plus d'au-  
tre plaisir que de faire un peu de bien au-  
tour de soi. C'est à toi, surtout, que j'en  
voudrais faire, à toi, qui me rappelles ma  
jeunesse.

MARIE.

Mais, tante Rose, je vous assure....

TANTE ROSE.

Voyons, fillette.... On t'a fait de la peine.  
Dis-moi cela. A nous deux, nous tâcherons  
bien d'arranger les choses.

MARIE (pleurant).

C'est... maman... qui veut me faire épou-  
ser... le vieux Jean-Pierre.

TANTE ROSE.

Le vieux Jean-Pierre!!! Pas le vieux Jean-  
Pierre qui demeure au bout du village?

(Marie fait signe que oui.)

TANTE ROSE.

Cette pauvre Julie! Je l'ai toujours connue  
intéressée, mais, tout de même.... Et tu as  
refusé, j'espère?

MARIE.

Oh! oui! tante Rose; mais maman veut.

TANTE ROSE.

Allons, allons, fillette, je suis là, ne te  
désole pas.... Voyons, calme-toi.... Mais,  
dis-moi.... tu refuses le vieux Jean-Pierre,  
c'est très bien; mais, est-ce que, par ha-  
sard.... refuserais-tu tout le monde?... On  
n'a pas un autre bon ami, des fois?

MARIE.

Oh! tante Rose!

TANTE ROSE.

Tu sais, on peut tout me dire, à moi.  
D'abord, je suis le tombeau des secrets, et  
puis, j'aime les amoureux quand ils se con-  
duisent bien.... Tu ne dis rien. Voyons,  
comment est-il? Jeune et joli, n'est-ce pas?  
comme tous les amoureux. Et économe,  
rangé, bon travailleur?

MARIE.

Oh! tante. Il s'appelle Louis; il n'y en a  
pas de plus beau dans tout le village, ni de  
plus hardi à l'ouvrage, et nous nous ai-  
mons; mais maman ne veut pas. (Elle  
pleure.)

TANTE ROSE.

Ta, ta, ta. En voilà des qualités! Pour-  
rait-on le voir, ce bel amoureux?

(A ce moment, on entend Louis qui chante  
dans le lointain. Tante Rose prête l'oreille.  
Marie est embarrassée.)

Dé fauré, vaitsé lo signo.  
L'herba crêt, no porun poi.  
Armailli, cajà, boubo et dzigno,  
No porun ti no redzoï,  
Oh la li, oh la li, la, la, etc.  
No porun tré ti tsantà.

TANTE ROSE.

Tiens! une chanson de mon jeune temps,  
une chanson en patois.... Mais, qu'as-tu,  
fillette?... C'est lui.